L'Unsa, votre alliée du quotidien

Au niveau de la Haute-Savoie

Sur les 47 écoles privées et 361 écoles publiques recensées sur le site gouvernemental, la moyenne départementale des écoles publiques et privées confondues est de 110.84 avec une moyenne dans le privé à 117.79 et dans le public à 109.97.

Les données sont supérieures à la moyenne française, mais toujours à l'avantage du privé dans des proportions similaires.

L'écart est déjà important, mais c'est lorsqu'on analyse finement les données que le constat est le plus alarmant.

- 21 % des écoles privées sont sous la moyenne départementale contre 47% des écoles publiques

  79% des écoles privées sont au-dessus de la moyenne départementale de la moyenne contre 53% des écoles publiques

- L'école publique à l'IPS le plus faible est les Ewues 2 à Cluses avec 66.9 tandis que l'école privée à l'IPS le plus faible est celle d'Epagny avec 84.8 soit une variation de 17.9 points (+26.7%*) en faveur du privé
- Toutes écoles confondues la différence entre l'école au plus faible IPS (66.9) et celle au plus haut (école privée Saint-Michel à Annecy 143.09) est 77 points soit une variation de l'IPS de 215% *
- 22 communes ont un établissement privé à l'IPS supérieur à leur établissement public avec une différence régulièrement en dessus des 20%* (attention, il n'y a que 47 écoles privées sous contrats) ; 13 communes ont une école publique à l'IPS supérieur au privé, mais avec une différence faible, ne dépassant pas les 10%*) ; 3 communes ont une répartition équilibrée de l'IPS (bons en chablais, Cruseilles)
- Les différences les plus notoires sont à Annecy (écart de 60.99 points soit un écart de 75%*), St Julien en Genevois (écart de 47.6 points soit 55.96%*), Cluses (écart de 36.3 points soit +54.26%*), Annemasse (écart de 39.3 points soit +48.8%*) , Évian (écart de 42 points soit 31.6 points soit + 47.51%*), Sallanches (écart de 31.6 points soit+ 36%*, et avec une école publique à l'IPS supérieur au privé) , Ville la Grand (21.3 points soit +29%*)
- Les TOP 3 des écoles les plus défavorisées montre un décalage de 18 points entre le plus faible IPS public et le plus faible privé mais surtout de 27 points pour la troisième école.
- **Des différences importantes existent aussi entre école ou établissement public y compris au sein d'une même commune.**
- **Il y a urgence à revoir la sectorisation et notamment à élargir la carte des écoles en REP/ REP+**

Nom de l'établissment	Nom de la commune	Secteur	IPS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LES EWUES 2 CLUSES	CLUSES	public	66,9
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LES EWUES 1 CLUSES	CLUSES	public	69,4
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DU SALEVE GAILLARD	GAILLARD	public	72,1

Nom de l'établissment	Nom de la commune	Secteur	IPS
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE LA POMMERAIE METZ TESSY EPAGN	EPAGNY METZ TESSY	privé sous contrat	84,8
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE DE L ASSOMPTION SAMOENS	SAMOËNS	privé sous contrat	89,8
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE INSTITUTION DU SACRE COEUR THO	THONON LES BAINS	privé sous contrat	99

* Variation en partant de l'IPS le plus bas

école & société

se-unsa.org

Annecy (les nombres en vert sont les IPS supérieurs à la moyenne départementale)

Nom	Ville	secteur	IPS
LA JONCHERE SEYNOD ANNECY	ANNECY	public	82,1
LES TEPPES ANNECY	ANNECY	public	84,1
LES ROMAINS ANNECY	ANNECY	public	87,4
DU CEP SEYNOD ANNECY	ANNECY	public	89,5
LE VALLON CRAN GEVRIER ANNECY	ANNECY	public	89,9
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE NOVEL ANNECY	ANNECY	public	90,4
RENOIR CRAN GEVRIER ANNECY	ANNECY	public	93,5
COTFA MEYTHET ANNECY	ANNECY	public	93,7
RENE CASSIN CRAN GEVRIER ANNECY	ANNECY	public	93,9
LA PRAIRIE ANNECY	ANNECY	public	98,1
BARRAL SEYNOD ANNECY	ANNECY	public	98,8
SOUS ALERY CRAN GEVRIER ANNECY	ANNECY	public	102,8
LE VERNAY CRAN GEVRIER ANNECY	ANNECY	public	102,9
VALLIN FIER ANNECY	ANNECY	public	103,4
CENTRE MEYTHET ANNECY	ANNECY	public	104,2
EE VAUGELAS ANNECY	ANNECY	public	105,7
LE MURAILLON SEYNOD ANNECY	ANNECY	public	105,9
PARMELAN SALOMONS ANNECY	ANNECY	public	108,4
CARNOT ANNECY	ANNECY	public	108,6
LES POMMARIES ANNECY LE VIEUX ANNECY	ANNECY	public	109,6
L ANNONCIATION CRAN GEVRIER ANNECY	ANNECY	privé sous contrat	109,8
LA PLAINE ANNECY	ANNECY	public	109,9
BALMONT SEYNOD ANNECY	ANNECY	public	115,7
LES CORDELIERS SEYNOD ANNECY	ANNECY	privé sous contrat	116,4
LE LACHAT ANNECY LE VIEUX ANNECY	ANNECY	public	117,2
LA SALLE SAINTE MARIE ANNECY	ANNECY	privé sous contrat	118,8
LES NEIGEOS SEYNOD ANNECY	ANNECY	public	120,1
SAINT JOSEPH ANNECY	ANNECY	privé sous contrat	122,7
QUAI JULES PHILIPPE ANNECY	ANNECY	public	124,7
PRINGY ANNECY	ANNECY	public	125,8
VIEUGY SEYNOD ANNECY	ANNECY	public	126,5
SUR LES BOIS ANNECY LE VIEUX ANNECY	ANNECY	public	131,3
SAINTE ANNE ANNECY LE VIEUX ANNECY	ANNECY	privé sous contrat	131,7
LA SALLE ANNECY LE VIEUX ANNECY	ANNECY	privé sous contrat	133
ECOLE BILINGUE ANNECY LE VIEUX	ANNECY	privé sous contrat	133,2
LES TILLEULS ANNECY	ANNECY	privé sous contrat	135,7
COLOVRY ANNECY LE VIEUX ANNECY	ANNECY	public	136,8
LES GLAISINS ANNECY LE VIEUX ANNECY	ANNECY	public	138,3
SAINT MICHEL ANNECY	ANNECY	privé sous contrat	143,9
Moyenne de la ville			111,394872

Saint-Julien en Genevois (les nombres en vert sont les IPS supérieurs à la moyenne départementale)

Nom	Ville	secteur	IPS
NELSON MANDELA ST JULIEN EN GENEVOIS	SAINT JULIEN EN GENEVOIS	public	84,3
PUY ST MARTIN ST JULIEN EN GENEVOIS	SAINT JULIEN EN GENEVOIS	public	93,9
LES PRES DE LA FONTAINE ST JULIEN EN GENEVOIS	SAINT JULIEN EN GENEVOIS	public	105,7
THAIRY ST JULIEN EN GENEVOIS	SAINT JULIEN EN GENEVOIS	public	116,6
LA PRESENTATION DE MARIE ST JULIEN EN GENEVOIS	SAINT JULIEN EN GENEVOIS	privé sous contrat	131,9
Moyenne de la ville			106,48

Cluses (les nombres en vert sont les IPS supérieurs à la moyenne départementale)

Nom	Ville	secteur	IPS
LES EWUES 2 CLUSES	CLUSES	public	66,9
LES EWUES 1 CLUSES	CLUSES	public	69,4
MESSY CLUSES	CLUSES	public	88,3
LAURENT MOLLIEX CLUSES	CLUSES	public	92,3
LA SARDAGNE CLUSES	CLUSES	public	92,5
LE NOIRET CLUSES	CLUSES	public	95,3
SAINTE BERNADETTE CLUSES	CLUSES	privé sous contrat	103,2
Moyenne de la ville			86,8428571

Annemasse (les nombres en vert sont les IPS supérieurs à la moyenne départementale)

Nom	Ville	secteur	IPS
LES HUTINS ANNEMASSE	ANNEMASSE	public	80,6
LA FONTAINE ANNEMASSE	ANNEMASSE	public	80,7
MARIANNE COHN ANNEMASSE	ANNEMASSE	public	86
JEAN MERMOZ ANNEMASSE	ANNEMASSE	public	90,4
ST EXUPERY ANNEMASSE	ANNEMASSE	public	92,1
CAMILLE CLAUDEL ANNEMASSE	ANNEMASSE	public	95,1
SAINT FRANCOIS ANNEMASSE	ANNEMASSE	privé sous contrat	113,2
LA CHAMARETTE ANNEMASSE	ANNEMASSE	privé sous contrat	119,6
Moyenne de la ville			94,7125

Évian-les-Bains (les nombres en vert sont les IPS supérieurs à la moyenne départementale)

Nom	Ville	secteur	IPS
LA DETANCHE EVIAN LES BAINS	EVIAN LES BAINS	public	88,4
MUR BLANC EVIAN LES BAINS	EVIAN LES BAINS	public	91,6
CENTRE EVIAN LES BAINS	EVIAN LES BAINS	public	103,9
LES HAUTS D EVIAN EVIAN LES BAINS	EVIAN LES BAINS	public	125
SAINT BRUNO EVIAN	EVIAN LES BAINS	privé sous contrat	130,4
			107,86

Sallanches (les nombres en vert sont les IPS supérieurs à la moyenne départementale)

Nom	Ville	secteur	IPS
LES VOUILLOUX SALLANCHES	SALLANCHES	public	83,3
LE BOCCARD SALLANCHES	SALLANCHES	public	103,8
JULES FERRY SALLANCHES	SALLANCHES	public	111,4
SAINT JOSEPH SALLANCHES	SALLANCHES	privé sous contrat	113,7
ST MARTIN SUR ARVE SALLANCHES	SALLANCHES	public	114,9
Moyenne de la ville			105,42

Ville la grand (les nombres en vert sont les IPS supérieurs à la moyenne départementale)

Nom	Ville	Secteur	IPS
CENTRE VILLE LA GRAND	VILLE LA GRAND	public	99,3
CORNIERES VILLE LA GRAND	VILLE LA GRAND	public	102,2
SAINT FRANCOIS VILLE LA GRAND	VILLE LA GRAND	privé sous contrat	120,6
Moyenne de la ville			107,366667

- Beaucoup d'écoles au faible IPS se voient en nette concurrence avec le privé sur le même secteur et ne bénéficient pas du statut d'éducation prioritaire. C'est une anomalie à corriger d'urgence en donnant les moyens à ces écoles de faire plus pour les élèves et de revaloriser les personnels au même niveau que ceux exerçant en REP (réseau d'éducation prioritaire).
- Les dotations publiques sont les mêmes alors que certains ont plus besoin que d'autres et que les écoles privées bénéficient de frais de scolarité à la charge des parents.
- Il faut aussi rappeler l'iniquité subie par les écoles dites « orphelines » qui devrait être en REP/REP+ mais qui ne peuvent pas obtenir l'appellation et les aides spécifiques car leur collège de rattachement ne correspond pas aux critères

Le rôle central de l'enseignement privé dans la ségrégation sociale à l'Ecole est un secret de polichinelle, dont tous les acteurs du système éducatif ont parfaitement conscience.

Désormais, la publication des indices de position sociale vient objectiver cette situation et le constat est sans appel : l'enseignement privé concentre les élèves issus des milieux favorisés. C'est peut-être la principale raison de son existence.

Or c'est l'argent public qui finance l'enseignement privé à hauteur de 73%. A cela s'ajoute le manque à gagner fiscal lié à des dons défiscalisés à des fondations qui n'alimentent que des établissements privés. La question de leur reconnaissance d'utilité publique est posée.

Le CNAL dont le SE-Unsa est membre a demandé à plusieurs reprises à la Cour des Comptes d'évaluer le montant global de la politique de financement public de l'enseignement privé. Pas de réponse.

Pour le SE-Unsa, mélanger les élèves quelle que soit leur origine sociale est une condition essentielle de la réussite scolaire de tous. Ce serait aussi favorable à la laïcité, car dans les écoles et collèges ségrégués, la revendication religieuse est plus forte.

Concrètement que faire ?

- Tout d'abord mettre en lumière ce constat. Ce sont les responsables politiques qui doivent agir et ils ne feront rien tant que la situation n'est pas connue du grand public.

- Contrer les prétendues obligations légales : la dotation publique doit être la même pour tous, pas de souci, il suffit de doter financièrement les écoles ou établissements de manière inversement proportionnelle à leur IPS. Plus l'IPS est faible, plus la dotation est forte que l'école ou l'établissement soit public ou privé. En donnant plus à ceux qui ont le plus besoin plutôt qu'en donnant le plus à ceux qui en ont le plus et qui ségrèguent le plus.

- Si les aides REP/REP+ sont utiles, elles ne sont qu'une partie des actions à mener pour réduire les inégalités et elles ne peuvent remplacer une meilleure mixité sociale. Pour cela nous demandons :

    - de remettre à plat les secteurs comme à Paris ou Toulouse où les élèves sont répartis dans tous les collèges avec la mise en place d'un système de transport. https://www.ipp.eu/publication/fevrier-2021-renforcer-mixite-sociale-college-evaluation-secteurs-multi-colleges-paris/
    - une politique volontariste de rénovation urbaine et d'aménagement du territoire afin de créer les conditions d'une mixité sociale et scolaire
    - revoir la politique de sectorisation et élargir au besoin la carte des écoles en REP/REP+

- Il est anormal que des communes aient une école ou un établissement privé sans avoir d'équivalent public.

C'est pourquoi l'Unsa demande que ce sujet fasse l'objet d'une priorité politique dans notre département. Il faudra donc beaucoup de lucidité et de courage pour faire Nation à travers l'École et réunir des élèves dispersés par le rang social de leurs parents. Comme notre avenir démocratique en dépend, nous proposerons nos solutions aux collectivités qui le souhaitent.

Contacts : 74@se-unsa.org

0616903354

L'Unsa, votre alliée du quotidien